



• CONCOURS INDIVIDUEL 10M •

DISPOSITIONS D'EXÉCUTION – CONCOURS INDIVIDUEL EDITION 2021 - 2022

1. Base

Selon le règlement du CI-P10 de la FST, Règ. 4.72.01 édition 2015

2. Date

Du : 15 octobre 2021 au 31 mars 2022

3. Droit de participation

Le CI-10 est soumis à l'obligation de la licence.

4. Retour des résultats

Dès la fin des tirs, au plus tard le 10 Avril 2022. Courrier A.

5. Finance

Le prix de la feuille de stand comprenant les trois programmes de tir est de CHF **12.00** (inclus la contribution de Sport et de Formation), dont CHF 1.00 par feuille de stand revient à la société organisatrice. Pour les catégories d'âge jusqu'à U 21 (10-20 ans) le prix de la passe est diminué à CHF **8.00** et de ce fait, le montant de CHF 1.00 ne peut plus être déduit par les sociétés.

6. Classes d'âge / catégories

L'âge selon l'année de naissance atteint à la fin du concours est déterminant.

U13 à U17
U19 / SV
U21 / V
Elite / Seniors



7. Allègements de position et aides de tir

Selon le règlement CI-10, art. 3.6, les classes d'âge U10 à U15 peuvent profiter des allègements prévus dans les DE relatives aux allègements de positions et moyens auxiliaires :

U10 à U13	appui fixe (debout)
U15	appui mobile (debout)

8. Distinction

Chaque participant ayant droit à la distinction reçoit une carte -couronne d'une valeur de Fr. 8.00.

Limites de distinction	Carte couronne dès
U13 à U17	290
U19 / SV	310
U21 / V	330
E / S	350

9. DECOMPTE

Les feuilles de stand doivent être remplies entièrement et lisiblement (caractères d'imprimerie ou machine à écrire). Les sections sont instamment priées de renvoyer le décompte immédiatement après la fin des concours, mais au plus tard **jusqu'au 10 Avril 2022, au responsable cantonal 10m.**

La feuille de décompte doit être remplie entièrement.

Le montant total dû est à verser au CCP 19-2407-5 jusqu'au 10 avril 2022, compte 6062.